

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication (DETEC)
Section Politique énergétique
Madame Daniela Hänni
Case postale
3003 Berne

Réf. : MFP/15008369

Lausanne, le 4 avril 2011

Audition : Révision de l'ordonnance sur l'énergie (OEné) : modification de l'étiquette énergie pour les voitures de tourisme

Madame,

Le Canton de Vaud vous remercie de lui donner la possibilité de vous communiquer ses observations relatives à l'objet mentionné en titre.

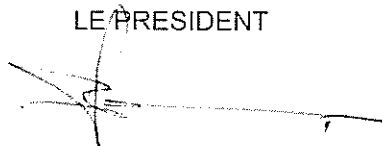
Le Conseil d'Etat approuve les modifications apportées par la Confédération à l'étiquette énergie, tout comme la date retenue du 1er janvier pour son adaptabilité en fonction de l'évolution technique du parc automobile. Il salue également l'opportunité de disposer d'un système de référence au niveau suisse, sur lequel les cantons auront la possibilité de se baser pour fixer la taxe sur les véhicules automobiles.

Néanmoins, le Canton de Vaud regrette le fait que l'application de l'étiquette énergie se limite pour l'instant aux véhicules de tourisme. Le Conseil d'Etat prie la Confédération d'examiner dans quelle mesure une extension aux autres catégories de véhicules comme les camions, motocycles ou fourgons peut être réalisée.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre haute considération.

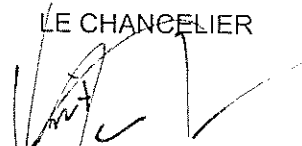
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRÉSIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SEVEN
- SAN